



RD4U-Board(2024)22-final-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

**Catégories de Demandes B1.4 et C1.4
Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels –
Espaces à usage commun**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégories de Demandes B1.4 et C1.4 Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – Espaces à usage commun

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 2 juillet 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 8 juillet 2024.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans les catégories des Demandes **B1.4 et C1.4 - Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – Espaces à usage commun**. Il contient les règles spécifiques applicables aux catégories en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être fournies à l'appui de la Demande.
2. Le Conseil déterminera si la Demande doit être inscrite dans la catégorie **B1.4** ou **C1.4**, en fonction de la nature du Demandeur.
3. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans Diia. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans Diia de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
4. Pour les Demandes des catégories B1.4 et C1.4, les règles suivantes additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 4.1. Les Demandes des catégories B1.4 et C1.4 peuvent être soumises par des personnes morales propriétaires de biens immobiliers résidentiels (espaces à usage commun) sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, qui ont été endommagés ou détruits le 24 février 2022 ou à partir de cette date par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
 - 4.2. Aux fins du présent formulaire de réclamation, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « propriétaire d'un bien immobilier résidentiel » désigne également les personnes morales qui ont la pleine gestion économique (« повне господарське відання ») ou le contrôle opérationnel (« оперативне управління») de la propriété conformément à la loi ukrainienne.
 - 4.3. L'« espace à usage commun » désigne les espaces des immeubles à appartements multiples qui sont utilisés en commun par les occupants de tous les appartements de

ces immeubles, ou les annexes non-résidentiels au bénéfice de ces-derniers, et sans lesquels l'utilisation des appartements serait impossible ou substantiellement limitée.

- 4.4. Les Demandes de ces catégories ne peuvent être soumises que pour la valeur des biens détruits ou pour le coût des réparations ou de la reconstruction des biens endommagés. Les Demandes relatives à d'autres pertes liées à des biens immobiliers résidentiels soumises dans cette catégorie ne seront pas inscrites au Registre. Elles devront être soumises dans une autre catégorie pour être inscrites.
- 4.5. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (tel qu'un directeur ou un président) et qui est désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra nommer d'autres Représentants conformément aux Règles relatives à la représentation.
5. L' « **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs des catégories B1.4 et C1.4** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique dans Diia. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs des catégories B1.4 et C1.4

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans les catégories B1.4 et C1.4 - Dommages ou destruction de biens immobiliers résidentiels – Espaces à usage commun.**
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour soumettre les Demandes relatives aux dommages ou à la destruction de biens immobiliers résidentiels - espaces à usage commun – subis le 24 février 2022 ou à partir de cette date, sur le

territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine - **catégories de Demandes B1.4 et C1.4**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.

- (6) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de Diia à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de Diia.
- (7) En tant que représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur et la preuve de la propriété du bien. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur le bien en question, y compris le titre de propriété, des informations sur la soumission au Registre des biens endommagés et détruits (si telle soumission a été faite), des informations sur la manière dont le bien a été endommagé ou détruit, la description et l'évaluation des dommages et de la destruction, ainsi que des informations sur le montant estimé de la Demande.
- (8) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via Diia. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles ne soient soumises au Registre.
- (9) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre.
- (10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pouvez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande ne peut pas être inscrite au Registre.
- (12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données personnelles au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (13) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir

pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

| |
|---|
| Questions préliminaires |
| 1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais) |
| 2. Catégorie de Demande |
| I. Identification du Demandeur |
| 3. Nom |
| 4. Forme d'organisation (type) de personne morale |
| 5. Numéro d'identification |
| 6. Date d'enregistrement |
| 7. Lieu d'enregistrement |
| 8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation) ? |
| 9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale (le cas échéant) |
| 10. Adresse officielle |
| 11. Adresse effective de l'entreprise/du siège social |
| 12. Numéro(s) de téléphone de contact |
| 13. Adresse(s) électronique(s) |
| 14. Nom et prénom du directeur/président |
| 15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses directeurs (dirigeants) ou actionnaires est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale |
| 16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine |
| II. Identification du directeur ou du président du Demandeur (représentant principal) |
| 17. Nom et prénom |
| 18. Genre |
| 19. Date de naissance |
| 20. Nationalité |
| 21. Document d'identité/numéro de passeport |
| 22. Numéro d'identification fiscale ukrainien |
| 23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien |
| 24. Adresse officielle |
| 25. Adresse effective |
| 26. Numéro(s) de téléphone de contact |
| 27. Adresse électronique |
| 28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce représentant. |
| III. Identification des biens |
| 29. Le bien fait-il partie d'un bâtiment résidentiel |
| 30. La construction du bâtiment est-elle achevée |
| 31. Adresse du bâtiment |
| 32. Coordonnées géographiques du bâtiment |
| 33. Surface du bien |
| 34. Nombre d'étages dans le bâtiment |
| 35. Nombre d'ascenseurs dans le bâtiment |
| 36. Nombre d'appartements dans le bâtiment |
| 37. Le bâtiment est-il inscrit au patrimoine historique ou culturel |
| 38. Autres informations sur le bâtiment/la structure |

| |
|--|
| IV. Titre de propriété |
| 39. Le Demandeur est-il le propriétaire du bien |
| 40. Le titre de propriété est-il enregistré dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine |
| 41. Informations sur le titre provenant du Registre national des droits immobiliers en Ukraine |
| 42. Preuve de la tentative et du refus d'enregistrement du titre dans le Registre national des droits immobiliers en Ukraine |
| 43. Date de création du titre |
| 44. Informations sur les copropriétaires du bien et leurs parts |
| V. Inscription au Registre des biens endommagés et détruits (RDDP) en Ukraine |
| 45. Une Demande concernant ce bien a-t-elle été soumise au RDDP en Ukraine |
| 46. Numéro d'enregistrement dans le RDDP |
| 47. Information sur l'acte de vérification des commissions (acte des dommages) |
| 48. Informations sur le rapport d'inspection technique |
| 49. Informations sur l'acte d'évaluation et le rapport d'évaluation |
| VI. Événement ayant endommagé ou détruit le bien |
| 50. Type d'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bien |
| 51. Date de l'événement ayant causé les dommages ou la destruction du bien |
| 52. Description de l'événement |
| VII. Dommage ou destruction du bien |
| 53. Type et degré des dommages ou de la destruction |
| 54. Description des dommages ou de la destruction |
| 55. Preuve des dommages ou de la destruction |
| VIII. Montant de la Demande |
| 56. Preuve de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert |
| 57. Montant de l'éventuelle évaluation des dommages par un expert |
| 58. Preuve de la valeur du bien avant le 24 février 2022 |
| 59. Preuve des réparations effectuées sur le bien |
| 60. Preuves du coût des réparations |
| 61. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes |
| 62. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes |
| 63. Montant estimé de la Demande |
| IX. Autres procédures judiciaires |
| 64. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant) |
| X. Preuves supplémentaires |
| 65. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur |
| 66. Preuves supplémentaires concernant l'identité du représentant du Demandeur |
| 67. Preuves supplémentaires concernant l'autorisation du représentant du Demandeur d'agir pour le compte du Demandeur |
| 68. Preuves supplémentaires concernant le titre de propriété |
| 69. Preuve supplémentaire concernant l'événement ayant causé les dommages ou la destruction |
| 70. Preuves supplémentaires concernant les dommages ou la destruction du bien |
| 71. Preuves supplémentaires concernant la valeur du bien |
| 72. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande |
| XI. Vérification et soumission |
| 73. Vérification et confirmation des données |
| 74. Vérification de l'identité avant la soumission |
| 75. Accord de transmission de données à caractère personnel |
| 76. Soumission de la Demande |